

OBSERVATOIRE PARTICIPATIF DE L'ENVIRONNEMENT

Compte rendu de la réunion du 24 novembre 2009

ORDRE DU JOUR

- Retour sur l'enquête d'opinion auprès des Essonniens sur la gestion des déchets
- Bilan de la Charte départementale de prévention des déchets
- Bilan de l'opération EVEP 2009 – modalités d'organisation de l'opération en 2010
- Présentation de la convention CRIF/Cg91

Accueil

Mme Robillard remercie les participants et rappelle les engagements du Conseil général dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21, notamment réunir l'Observatoire Participatif de l'Environnement lorsque de nouvelles mesures sont prises dans le domaine de l'environnement.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- I présentation des principaux éléments issus de l'enquête d'opinion des essonniens sur la gestion de leurs déchets,
- II bilan de la première année de vie de la Charte de prévention des déchets,
- III bilan de l'opération Essonne verte Essonne propre 2009 et les nouvelles modalités de cette opération pour 2010,
- IV présentation de la convention de partenariat passée entre le CRIF et le CG91 en matière de prévention des déchets.

Mme ROBILLARD donne ensuite la parole à la Direction de l'environnement. Les présentations « PowerPoint » sont jointes au présent compte rendu.

I Présentation de l'enquête d'opinion des Essonniens sur la gestion des déchets

Cette enquête, déjà présentée dans sa globalité lors de l'observatoire participatif du 8 mars 2009, fait l'objet d'un focus sur quelques éléments de réponses données par les essonniens, notamment sur leurs pratiques en termes de prévention des déchets.

Cette présentation est l'occasion de remettre les rapports définitifs de l'enquête aux collectivités compétentes en termes de collecte et de traitement pour ce qui concerne leur territoire.

II Présentation du bilan de la Charte départementale de prévention des déchets

Mme Galin présente le bilan 2009 de la Charte départementale de prévention des déchets et les perspectives pour l'année suivante (voir diaporama joint).

Questions et remarques de la salle

Question sur la position officielle du Conseil général de l'Essonne sur le projet d'ISDND de Saint Escobille.

Réponses de Mme ROBILLARD

Mme ROBILLARD : rappelle l'ensemble des motions qui ont été prises par le Conseil général contre ce projet depuis 2002, dont le dernier en date était une réserve sur le projet de Saint Escobille liées à l'approbation du PREDMA. (Assemblée Départementale du 23 mars 2009).

Questions et remarques de la salle

M. Beaudet : souhaiterait que soit mis en place la redevance spéciale pour inciter les entreprises et administrations à la prévention, puis que soit développée la redevance incitative auprès de tous les administrés.

M. Galarati : rappelle les résultats de l'enquête où 69 % des essonniens sont sensibilisés à EV-EP, pourtant il n'y a que 100 signataires de la Charte Départementale de prévention. Combien d'entreprises produisent des emballages ? Quels volumes représentent les besoins d'emballages des entreprises essonniennes ? On ne le sait pas.

M. Pinto : indique que la ville de Morangis vient de lancer un programme de prévention et mène cette semaine beaucoup d'actions à l'attention de ses administrés. La ville va aussi engager des efforts au sein même de ses services au titre de l'exemplarité.

Réponses de Mme ROBILLARD

Mme ROBILLARD : rappelle que même s'il y a encore trop peu de signataires de la Charte, les premiers sont des relais d'opinion (chambres consulaires, fédérations professionnelles ou d'association, quelques grosses entreprises telles qu'IKEA ou Castorama).

Le Conseil général souhaite aussi travailler avec les collèges (plus de 100 en Essonne) dont les élèves sont autant de relais d'opinion possibles, notamment auprès de leurs parents.

Mme ROBILLARD rappelle également que l'on n'est pas dans une économie administrée et qu'à ce titre le Conseil général ne peut rien imposer aux entreprises et collectivités de son territoire, mais simplement être l'aiguillon, notamment par le biais de l'éco-conditionnalité de ses aides, en instaurant des critères sociaux et environnementaux pour l'attribution des subventions.

Questions et remarques de la salle

Mme Nanty (AHNEL) : souhaite Une refonte du listing nécessaire pour continuer dans la prévention, car elle reçoit 3 fois la même convocation identique à des noms peu ou prou semblables de son association.

Réponse de Mme Neubauer :

Elle signale que le nécessaire sera fait.

Questions et remarques de la salle

M. Lacroix : le nombre de signataires dans l'enseignement scolaire a doublé depuis la signature de la Charte, passant de 1 à 2 ! La CLCV avait demandé des aides au Conseil général pour faire de la prévention en milieu scolaire, elles ont été refusées. elle voulait intervenir au sein des écoles mais elle a rencontré des difficultés propres liés au système scolaire (inspection académique, gestion des programmes scolaires...). Elle a organisé un bar à eau le 4 octobre en faisant goûter 3 sortes d'eau, (minérale, de source et du robinet) et 66 % des goûteurs ont aimé l'eau du robinet, sans le savoir.

M. Poitvin (ENE) : s'inquiète de voir le développement massif de réseaux de chaleur urbain à partir de l'énergie valorisée au sein des usines d'incinération (tels qu'à Vert-le-Grand ou Massy). Il pense que, pour amortir ce type d'équipement, il est nécessaire de maintenir des quantités constantes de déchets à incinérer. Les incinérateurs deviendraient alors de « véritables aspirateurs à déchets », nécessaires au chauffage urbain, ce qui n'inciterait a priori pas à la prévention des déchets. De plus les incinérateurs nécessitent un optimum de remplissage afin de garantir une exploitation et des coûts moyens d'incinération bas.

M. Jamin : s'oppose au déploiement massif de la redevance incitative ; Il cite à titre d'exemple la Suisse qui l'applique depuis 30 ans avec pour résultat des tonnes de déchets retrouvés dans les forêts françaises limitrophes.

M. Toullier : est du même avis que M. Jamin sur la question de la redevance incitative.

Il précise également que sur sa collectivité le tri sélectif a été mis en place avec une communication auprès des usagers les incitant à penser que trier leur coûterait moins cher, or ce n'est pas le cas effectif. La poubelle jaune coûte 200 €/t, la poubelle marron 180 €/t. Il faut être attentif à la communication autour des projets.

M. Galarati : se pose des questions relatives à la qualité des composts par rapport à l'eau.

C'est un problème de santé publique, on retrouve dans les eaux des traces de produits pharmaceutiques, des huiles de silicone, qui servent au démoulage des bouteilles...la pollution provoquée par la fabrication du DVX en Chine n'est pas prise en compte.

M. Cayssials : précise que si on regarde en proportion qui sont les producteurs de déchets :
Il s'agit de Collectivités : 2 %, Ménages 3,5 %, Activités économiques 11 %, BTP 40 % et Agriculture 44 %

On peut s'apercevoir que l'on s'agite pour 3,5 voire 5 % des déchets, alors que des quantités bien plus importantes sont produites par d'autres types d'acteurs. La charte BTP en Essonne a produit beaucoup de papier mais les recommandations établies ne sont pas appliquées.

M. Cayssial est également perplexe sur le coût de mise en œuvre des modalités de contrôle (puces, pesée embarquée), tout cela pour savoir si le voisin fait 4 kg de plus de déchets.

M. Broz : signale qu'aujourd'hui, il y a une déconnexion entre l'utilisateur et le contribuable.
Il a également des inquiétudes sur la capacité d'alimentation des fours (flux tendus en 2008).
Avec la crise, les ménages produisent moins, avec la montée en puissance de la prévention les déchets diminuent : demain les collectivités qui auront des contrats avec des conventions d'apport obligatoires avec les exploitants (ex : SIREDOM) vont se retrouver coincés...
Si on diminue la quantité de déchets apportés on augmente le coût unitaire d'incinération.

Réponse de M. Chaumel :

La thèse selon laquelle la production de déchets ménagers est négligeable car cela ne représente que 3 % des déchets l'attriste.

Si on poursuit ce raisonnement, il ne serait pas nécessaire de se préoccuper des déchets industriels spéciaux des entreprises car ils représentent moins d'1% du tonnage global.

Les déchets du BTP, très nombreux, sont constitués en majorité d'inertes. L'aspect quantitatif des choses n'est qu'une partie de la question, l'aspect qualitatif (la toxicité) a toute son importance lorsque l'on parle des déchets.

Dans le débat sur la valorisation énergétique, il est effectivement choquant d'avoir de l'incinération si 80 % de l'énergie qui se dégage sert à chauffer les mouettes. Pour l'instant, avec les tonnages de déchets connus, les technologies actuelles et les valorisations mises en place, des flux vers les usines sont inévitables. Il convient donc de valoriser au mieux l'énergie produite. On pourrait multiplier par 2, 3, 4 voire 5 l'énergie valorisée, aujourd'hui inutilement perdue.

Questions et remarques de la salle

Le représentant de la Communauté de Communes du Pays de Limours : a l'impression que les agriculteurs sont assez actifs dans le domaine de la gestion de leurs déchets.

Réponse de Mme Robillard :

Ils sont de plus en plus alertés par le sujet et volontaires.

III Opération Essonne Verte - Essonne Propre

M. Pecquet présente le bilan de l'opération en 2009, les perspectives pour l'année suivante, ainsi que les nouveautés en matière d'organisation (voir diaporama joint).

En 2010, la manifestation se tiendra du 20 mars au 13 juin. Les fiches d'appel à projet sont consultables sur le site www.essonne.fr et doivent être retournées au Conseil général avant le 31 janvier 2010.

Questions et remarques de la salle

M. Galarati : indique concernant la valorisation d'EVEP que 55 000 € sont dépensés par le Département (mise à disposition de bennes, enlèvement et traitement des déchets, mise à disposition de gants, sacs, affiches...). Mais qu'en est-il de la valorisation des bénévoles sur le terrain ? Dans les opérations sacs ados pour les adolescents, ceux-ci pourraient nettoyer des parcelles en échange des sacs ados.

M. Beudet : signale la réapparition des dépôts sauvages (entreprises, artisans). Certains chemins ruraux sont devenus impraticables à cause des déchets déposés. Y-a-t-il une aide du Département pour disposer des barrières avec clé prisonnières ?

Réponse de M. Pecquet :

M. Pecquet : rappelle les dispositifs départementaux existant dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

- aides financières pour l'installation de panneaux, barrières et chicanes (à hauteur de 50%),
- possibilités d'organisation conjointe de chantiers de bénévoles et d'actions de sensibilisation.

M. Galarati : rappelle pour les gens du voyage, que les intercommunalités doivent mettre en place des aires d'accueil, en application de la loi, cela éviterait qu'ils aillent n'importe où et souillent chaque endroit, car des bennes ne leur sont pas toujours mises à disposition.

M. Toullier : les gens du voyage font effectivement beaucoup de dépôts.

M. Galarati : suggère également de repenser l'accueil des artisans en déchèteries.

M. Charreyre : précise qu'il participe à EVEP chaque année, avec toujours le même nombre de bénévoles participant (8) Il souhaiterait faire une exposition.

Réponse de Mme Robillard :

Mme Robillard : rappelle que l'opération Essonne verte –Essonne propre recoupe différents types d'animations (expositions, randonnées écocitoyennes, ateliers de tri...) et pas seulement des chantiers de nettoyage. La commune peut par exemple tenter de diversifier le contenu de sa manifestation ou travailler en partenariat avec les établissements scolaires. Des exemples peuvent être fournis par les services ou sont également visibles dans les programmes des années antérieures.

IV Présentation du partenariat CRIF/CG91

Dans le cadre de sa contractualisation avec l'ADEME en mai dernier pour la réalisation d'un Plan régional de prévention, la Région Ile-de-France a souhaité s'appuyer sur les compétences plus locales reconnues du Conseil général de l'Essonne en la matière. Ainsi, une convention de partenariat assortie de 6 fiches actions couvrant 3 volets (exemplarité, animation locale du réseau et communication) a été proposée et validée par les deux instances délibérantes les 16 et 23 novembre 2009. Cette convention est assortie d'engagements réciproques de la part des contractants et fait l'objet d'un financement par la Région Ile-de-France.

Questions et remarques de la salle

M. Broz : souhaite savoir si la mise en place de la redevance spéciale rentre dans le cadre d'un plan de prévention.

L'aide d'1 € par hab/an est liée à l'efficacité des mesures prises donc à l'atteinte des objectifs fixés. Comment mesure-t-on l'efficacité du plan de prévention ? Comment tenir compte des effets de la crise ?

Réponse de M. Chaumel :

M. Chaumel : les 1 € / hab / an sont une valeur moyenne. Les petites collectivités peuvent toucher jusqu'à 1,5 € et les plus grosses (Paris), seulement 0,6 €

La redevance incitative n'est pas dans le programme en tant que telle, elle peut être mise en place en complément du programme.

Concernant l'évaluation de l'efficacité au regard de la crise, l'ADEME n'a pas aujourd'hui de réponse complète à ce sujet. Elle souhaite effectivement éliminer les parasites aux mesures d'efficacité.

M. Galarati : signale qu'en 2008 ont eu lieu les assises des achats responsables. A quand la prise en compte de l'énergie grise dans les marchés publics ?

Après un dernier échange, Mme Robillard remercie l'Assemblée pour sa participation et lève la séance.

PARTICIPANTS

Etaients présents

Mme Claire ROBILLARD, Conseil général 91 - Vice Présidente chargée du développement durable et de l'écologie, de l'environnement et de la protection animale,
M. Hubert LAMY
M. et Mme THEVENOT
Groupe politique URPE
M. PAIN- Société française d'orchidophilie
Mme RUAULT Marie-Odile, Maire de St Jean de Beauregard
M.BALDY Patrick, Mairie de Fontenay le Vicomte,
M.CHAUMEL Jean-Marie, ADEME Ile-de-France
M.MEDER Bernard, Mairie de Soisy sur Seine
M.TOULLIER Denis, Mairie de Nosay
Mme DEVRAVE Ghislaine, Mairie de Vigneux sur Seine
M.POITEVIN, ADEMO
M.BEAUDET Jacques, Communauté d'agglomération Seine Essonne
M.VIEZZOLI Claude, Association les Hêtres Pourpres
M.JAMAIN Yannick, ASEVI Villebon sur Yvette
M.VALLANCE Michel, Conseil général 91 Directeur de l'environnement
Mme NEUBAUER Carine, Conseil général 91 – chef de service du Cadre de Vie
M.PECQUET David, Conseil général 91 – chef de service du Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles,
M.ONG Tak-wah Conseil général 91 – DIRCOL
M.FOURNIER Edouard, Conseil général 91 - Conseiller général
M.GALLARATI Bruno – Observatoire participatif de l'environnement
Mme FRADET Elodie, AEFEL
M.BERARDI Olivier, CA du Val d'Orge
M.COUTLE Bruno, SICTOM d'Angervillier
M.CHATTO Mustapha, Mairie d'Evry,
Mme DANEL Béatrice, Mairie de Yerres,
Mme MAZURE Marie-Joséphine, Mairie de Mérobert,
M.CHARREYRE René, Conseiller Municipal de la Commune de Saint Vrain
M.PINTO Henrique, Maire adjoint de la commune de Morangis
M.PALIS Jean-Michel, Mairie de d'Huisson-Longueville
Mme de SAINT-LEGIER Jacqueline, Conseillère municipale de la commune de Verrière le Buisson
M.Jean Paul MORDEFROID Maire adjoint à l'environnement - Commune de Verrière le Buisson
Mme COURBOULAY Céline, Conseil Régional d'Ile de France
M.CAYSSIALS Claude, Essonne Nature Environnement
M.BONNAUD Joan, CALPE
M.LACROIX Jean, CCCV
M.LANGUILLAT Jean-Claude, Mairie de Saint Yon
M.GUERITAUD, TIC ETHIC
M.CRESCINI Noël, CDRP 91
Mme NANTY Annick, AHNEL
M.GUETTO Daniel Mairie de Savigny sur Orge
Mme ESTUBLIER Yvette, Mairie de Saint Vrain
Mme LACOUT Annick, AEFEL : BE pour Morangis
M.CARLOT Christian, Mairie de Briis-sous-Forge,
M.MOURTIALON Gérard, Mairie d'Evry
M.BROZ Emmanuel, DEDICCAS
M. BARBIER Antoine, Architecte

Etaient excusés

M. ROS David Vice-Président chargé du développement économique, de la recherche et de l'enseignement supérieur

Mme Maud OLIVIER- Vice-Présidente chargée de la lutte contre les discriminations

M. Patrice SAC- Vice-Président chargé de la culture, du sport et des archives départementales

M. RUDANT-DGSNR

Mme VACHON- Communauté de communes Grand Parc Versailles

M.MARLIN Franck, Jardins familiaux de Crosnes

Mme Elodie VAXELAIRE – Conseil général 91 – délégation du développement durable et solidaire